

## AVIS PUBLIC



### ENTRÉE EN VIGUEUR

#### ORDONNANCE 1333-O.171

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement d'Anjou a édicté, à sa séance ordinaire du 14 janvier 2025, à 19 h, l'ordonnance suivante:

- **Ordonnance 1333-O.171** - visant à l'implantation d'une zone de stationnement sur rue dédiée aux personnes à mobilité réduite, face au 6272, boulevard Roi-René, tel que décrit dans l'ordonnance.

Et ce, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333, art. 5).

Cette ordonnance entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible sur notre page Internet <https://montreal.ca/reglements-municipaux/> ou pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 16 janvier 2025.

Dalel Gabsi  
Secrétaire d'arrondissement substitut

**VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT D'ANJOU  
ORDONNANCE 1333–O.171**

---

**ORDONNANCE SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA  
CIRCULATION DANS LES LIMITES DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU (1333)**

---

Vu l'article 5 du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333);

À sa séance du 14 janvier 2025, le conseil d'arrondissement d'Anjou décrète :

1. Que soit autorisée la modification à la signalisation routière suivante :
  - D'implanter une zone de stationnement sur rue dédiée aux personnes à mobilité réduite face au 6272, boulevard Roi-René, tel que décrit dans l'annexe 1.
2. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.

ANNEXE 1 – SIGNALISATION FACE AU 6272, BOULEVARD ROI-RENÉ

---

GDD 1243178024

ORDONNANCE  
ANNEXE 1 – SIGNALISATION FACE AU 6272, BOULEVARD ROI-RENÉ

Face au 6272, boulevard Roi-René -  
Installer tiges et panneaux espaces de  
stationnement réservés aux personnes  
handicapées (P-150-5-D et P-150-5-G)

